



ECOLE DE HARPE ONEX-GENEVE

ANNEE 2020-2021

**UNE ECOLE
UN ACCUEIL**

réunissant une équipe de professeurs de harpe passionnés par l'art et la pédagogie, permettant à chacun d'être considéré de manière unique en lien avec sa sensibilité artistique.

UN INSTRUMENT

fascinant et fantastique, romantique et confidentiel, autour duquel s'est créée *Harpes en Coeur*, l'association des harpistes de l'Ecole de Harpe qui organise des stages et concerts, et anime la vie des harpistes.

UNE VISION

de la pratique musicale qui cherche à explorer de nouveaux espaces sonores autant qu'à préserver les merveilles musicales d'antan.

ENSEMBLE

découvrons et inventons la harpe d'aujourd'hui et de demain.

CONTACTS ECOLE de HARPE

Directrice:

Elise Estavoyer
ecoledeharpe.dir@gmail.com
022 792 17 02

Président:

Mathias Hofmeister
ecoledeharpe@gmail.com

Responsable administratif:

Daniel Freuler
ecoledeharpe.adm@gmail.com

CONTACTS HARPES EN COEUR

Présidente:

Marie-Andrée Bianchini
harpesencoeur@gmail.com

L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

Elise Estavoyer, Fondatrice et directrice de l'Ecole de Harpe, Elise Estavoyer est issue du Conservatoire Supérieur de Musique de Genève où elle a obtenu un Premier Prix de Virtuosité de Harpe ainsi qu'un Diplôme de Musicienne d'Orchestre. Elle est titulaire du Diplôme Universitaire de la Pédagogie de la Musique et du Diplôme d'Etat de Professeur de Harpe (France). Sa pratique approfondie en danse classique, contemporaine et modern'jazz, ainsi que ses expériences en théâtre contemporain et en improvisation lui ont offert un terrain artistique riche en collaborations. Artiste portée vers la création, elle réalise des compositions et arrangements pour la harpe.

Alessia Lepori, Titulaire d'un Master de concert de Harpe Classique et Jazz ainsi que d'un Master en Pédagogie Instrumentale à l'HEMU de Lausanne et la HEM de Genève, Alessia prépare actuellement un Certificate of Advanced Studies à la HEMU de Lausanne pour lequel elle compose, interprète et met en scène une oeuvre pour harpe électrique dans le cadre de l'interprétation musicale assistée par ordinateur. Elle a créé un recueil d'exercices d'improvisation pour la harpe qui a pour projet d'être publié.

Julie Campiche, Harpiste d'expérience dans les domaines du jazz, des musiques improvisées et créatives. Remportant le Grand Prix du Tremplin Jazz Européen d'Avignon dans le cadre du groupe Orioxy, Julie a ensuite créé l'ensemble «Julie Campiche Quartet». S'intéressant au domaine du sound design, Julie a composé le nouveau jingle d'Espace 2 (Radio Suisse Romande). Titulaire d'un Diplôme d'Etudes Musicales de harpe classique au CNR de Lyon et d'un Bachelor Jazz à la HEMU de Lausanne, Julie prépare actuellement un Master en composition-performance Jazz à la HEMU de Lausanne.

Maïté Prompsy, Formée dès son plus jeune âge par Béatrice Guillermin au Conservatoire de Musique de Troyes, Maïté Prompsy a poursuivi son parcours de harpiste auprès de Letizia Belmondo à la HEMU de Lausanne où elle a obtenu un Bachelor of Arts et un Master de Pédagogie Instrumentale en spécialité harpe. Passionnée par divers styles musicaux et codes artistiques, Maïté s'est perfectionnée en arts de la scène, pratiquant le théâtre au Conservatoire de Troyes où elle a obtenu un Certificat d'Etudes Théâtrales. Elle a co-écrit le spectacle «Le secret de l'aurore» en partenariat avec la chanteuse Flora Ageron.

Sylvie Laville, Pianiste de formation, Sylvie Laville a découvert la harpe celtique auprès d'Elise Estavoyer. Initiée à divers instruments (voix, guitare, clarinette), Sylvie tisse un lien universel avec le monde de la musique. Passionnée par les musiques improvisées et musiques du monde, Sylvie Laville compose également des pièces pour harpe celtique. Sylvie enseigne la harpe celtique du niveau débutant à intermédiaire.

Flora Ageron, Coach vocale. Flutiste de formation et issue de la HEMU de Lausanne où elle prépare actuellement un Master d'Interprétation lyrique, Flora Ageron est une musicienne complète. Par l'exploration de diverses sources d'expression sonore, Flora développe des projets artistiques singuliers et contrastés autour de la voix, dans des domaines aussi lointains que le spectacle lyrique comique ou le rock progressif. Proposant un nouveau regard sur le répertoire baroque, elle a créé le trio « Espuma Antigua » pour la voix, le violoncelle et la guitare électrique. Elle participe également à l'ensemble « Fontaine Primitive », laboratoire musical dédié à la voix et aux percussions. Elle adapte ses propres compositions vocales au monde de l'électronique.

CONTACTS PROFESSEURS

Elise Estavoyer	033 619 08 80 15	ecoledeharpe.dir@gmail.com
Sylvie Laville	079 286 53 63	lavlillejs@wanadoo.fr
Alessia Lepori	076 679 39 16	alessia.lepori@gmail.com
Julie Campiche	076 503 93 63	juliecampiche@gmail.com
Maïté Prompsy	078 873 85 75	maite.prompsy@gmail.com

EVENEMENTS et ACTIVITES

Permanence d'accordage	Samedi 5 septembre, sur rendez-vous - Ecole de Harpe
Atelier de musique collective	Samedi 10 octobre - Ecole de Harpe
Audition hivernale	Samedi 30 janvier - Théâtre d'Onex-Parc
Etoiles de la Harpe *	Samedi 24 avril - Ecole de Harpe
Audition estivale	Samedi 12 juin - Onex

CALENDRIER DES VACANCES

Rentrée	Lundi 7 septembre
Jeûne Genevois	Jeudi 10 septembre
Vacances d'automne	Samedi 17 octobre, reprise lundi 2 novembre
Vacances de Noël	Samedi 19 décembre, reprise lundi 11 janvier
Vacances d'hiver	Samedi 13 février, reprise lundi 22 février
Vacances de Pâques	Samedi 27 mars, reprise lundi 12 avril
Fête du travail	Samedi 1er mai
Ascension	Jeudi 13 mai, reprise lundi 17 mai
Pentecôte	Lundi 24 mai
Vacances d'été	Samedi 12 juin

Etoiles de la Harpe, Règlement :

Art. 1 : Tout élève inscrit à l'Ecole de Harpe a la possibilité de participer aux Etoiles de la Harpe. Art. 2 : L'inscription est gratuite. Art. 3 : L'évènement se déroule à l'Ecole de Harpe, 1 chemin Charles Borgeaud, 1213 Onex. Art. 4 : L'évènement a lieu sans public (seuls les parents sont autorisés à assister à la prestation de leur enfant et au compte-rendu des spécialistes). Art. 5 : L'élève présentera un programme de son choix qu'il aura préparé avec son professeur habituel. Il s'agira d'une pièce (ou plusieurs) n'excédant pas 10 minutes, de style libre (répertoire écrit ou oral, composition, improvisation...). La prestation peut être présentée dans le cadre d'un ensemble de musiciens. Art. 6 : Un ensemble de spécialistes composé de professeurs de l'Ecole de Harpe, professeurs exerçant dans une autre école ou harpistes expérimentés accueillera les élèves et appréciera leurs prestations. Des commentaires à visée positive, constructive et encourageante seront apportés aux élèves afin de les soutenir dans leur progression. Art. 7 : Seule la qualité de la prestation est appréciée. Aucun niveau n'est évalué. Art. 8 : Chaque élève-harpiste reçoit une Etoile de la Harpe, document officiel de l'Ecole de Harpe attestant de sa participation à l'évènement et de son parcours harpistique, regroupant les conseils et signatures des spécialistes. Art. 10 : L'horaire de passage est communiqué aux participant une semaine à l'avance.

FRAIS D'INSCRIPTION ANNUELS* CHF 120.- (facture ci-jointe)

* Les frais d'inscription comprennent la cotisation à l'Ecole de Harpe et à Harpes en Coeur.
Attention: Si versement au guichet de La Poste, les frais d'inscription s'élèveront à CHF 122,40

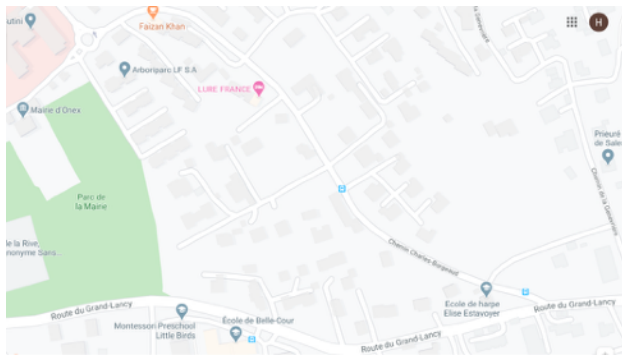
MODALITES DE PAIEMENT

- Les paiements d'écolages s'effectuent par virement bancaire et ordre de paiement permanent avant le 5 de chaque mois pour les paiements mensuels.
- Les frais de versement au guichet de la Poste sont à la charge de l'élève (entre CHF 2.- et CHF 4,75 par versement).

ECOLAGES des COURS 2020-2021 (facture transmise après l'inscription)

<u>Cours hebdomadaires</u> (selon calendrier ci-joint)	<u>Tarif Annuel</u> (paiement unique avant le 5 septembre)	<u>Tarif Annuel Mensualisé</u> (10 paiements avant le 5 de chaque mois de septembre à juin)
• 30 mn individuel	<input type="checkbox"/> 1419.-	<input type="checkbox"/> 142,90
• 45 mn individuel	<input type="checkbox"/> 1980.-	<input type="checkbox"/> 199.-
• 60 mn individuel	<input type="checkbox"/> 2475.-	<input type="checkbox"/> 248,50
<u>Autres cours (si places disponibles)</u>		
• 1 cours par quinzaine 60 mn individuel (16 cours + 1 activité collective)	<input type="checkbox"/> 1275.-	<input type="checkbox"/> 128,50
• 1 cours par quinzaine 45 min individuel (16 cours + 1 activité collective)	<input type="checkbox"/> 1020.-	<input type="checkbox"/> 103.-
• 1 cours par mois 60 min individuel (10 cours)	<input type="checkbox"/> 750.-	<input type="checkbox"/> 76.-
• Carte de 4 cours 60 min individuel	<input type="checkbox"/> 301.-	
• Carte de 4 cours 45 min individuel	<input type="checkbox"/> 241.-	
<u>Cours Ponctuels</u>		<u>Tarif unitaire</u>
• Ensemble de harpes pour adultes (min. 3 élèves)		61.-
• Coaching vocal individuel		76.-

INFORMATIONS PRATIQUES



Adresse:

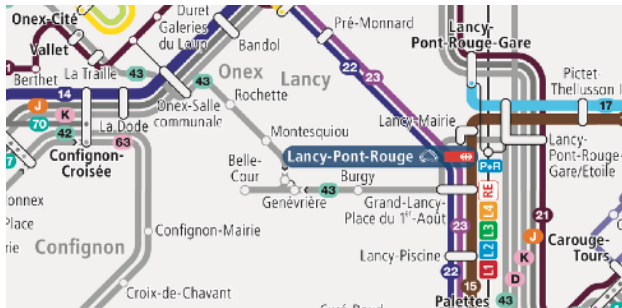
Ecole de Harpe Onex-Genève
Chemin Charles Borgeaud 1, 1213 Onex

Tel: 022 792 17 02

www.harpe-geneve.art

Accès:

- TPG: ligne 43 arrêt Genevrière
- Places en zone bleue devant l'Ecole de Belle-Cour, Route du Grand-Lancy 155, 1213 Onex
- Parking payant de la Mairie, chemin Charles Borgeaud 27, 1213 Onex (accès piéton par le Parc de la Mairie donnant sur la route du Grand-Lancy)
- Possibilité de parking réduite devant l'Ecole.



REGLEMENT de l'ECOLE de HARPE ONEX-GENEVE

1 Engagement 1.1 L'écolage annuel correspondant au contrat d'inscription est dû pour l'année pédagogique entière. 1.2 L'inscription est définitive une fois le formulaire d'inscription signé et reçu par l'Ecole de Harpe ainsi que les frais d'inscription perçus. 1.3 Les frais d'inscription comprennent la cotisation à l'Ecole de Harpe et la cotisation à l'association Harpes en Cœur. 1.4 L'élève est inscrit pour une année pédagogique, selon le calendrier de l'Ecole de Harpe (les cours hebdomadaires sont au nombre de trente-et-une séances auxquels s'ajoutent les événements de l'Ecole de Harpe). 1.5 Les inscriptions en cours d'année sont possibles en fonction des places disponibles. 1.6 Dans le cas d'une inscription en cours d'année, l'écolage est calculé au prorata de l'année scolaire restante. 1.7 Dans le cas où aucun horaire de cours ne serait possible au regard des disponibilités du professeur et de l'élève, l'Ecole remboursera les frais d'inscription. 1.8 L'Ecole ne peut garantir la place d'un élève si le délai de retour du formulaire d'inscription ainsi que le délai de paiement des frais d'inscription sont échus.

2 Association Harpes en Cœur 2.1 L'inscription à l'Ecole de Harpe implique obligatoirement l'adhésion annuelle à l'association Harpes en Cœur, partenaire de l'Ecole de Harpe.

3 Démission 3.1 Un éventuel dédit (retrait d'inscription) n'est possible qu'avant la date de reprise des cours (voir calendrier des cours). Dans ce cas, 10% de l'écolage correspondant à l'inscription sera exigé. 3.2 L'élève ne peut annuler son inscription en cours d'année, son contrat valant pour l'année entière. Si toutefois, il le fait (par choix ou par obligation, même en cas de force majeure dû à un phénomène extérieur), aucun remboursement ne lui sera octroyé, même exceptionnel.

4 Paiement des Ecolages 4.1 Le paiement des cours s'effectue en totalité en début d'année pédagogique ou selon un échelonnement mensuel. L'échelonnement mensuel vous engage à payer le montant total de l'écolage annuel. Les mensualités sont payables avant le 5 de chaque mois par virement bancaire et ordre de paiement permanent. 4.2 Aucun changement de modalités de paiement ne sera accepté en cours d'année. 4.3 Si le paiement des cours n'est pas à jour, les cours seront suspendus et la facture restera due, majorée de 5% d'intérêts moratoires. 4.4 Face à une absence de paiement non motivée, l'Ecole entamera une réquisition de poursuite et les frais de poursuite seront à la charge de l'élève.

5 Tarifs 5.1 Les tarifs des cours figurent sur le formulaire d'inscription. 5.2 Les prix des cours sont annuels et payables par période d'avance. 5.3 Le tarif des cours est susceptible d'un réajustement annuel (pour l'année scolaire suivante), communiqué à l'élève et, le cas échéant son signataire. 5.4 Par la poursuite de ses études, l'élève majeur - ou son signataire - accepte tacitement le réajustement.

6 Informations et administration 6.1 Toute demande d'information générale concernant les cours peut être adressée à la directrice. Toute démarche d'ordre administrative doit être effectuée auprès du responsable administratif. 6.2 L'Ecole de Harpe est fermée les week-ends, les jours fériés et vacances. Vous pouvez toutefois laisser un message qui sera traité dès la réouverture du bureau.

7 Contacts 7.1 Vous pouvez joindre les professeurs par téléphone et courrier électronique (voir coordonnées).

8. Cours 8.1 Les cours se déroulent dans un cadre privé, sans public, de manière à préserver la concentration de l'élève et garantir la qualité de l'enseignement. Seul le premier cours est ouvert aux parents dans le but de permettre une mise en relation entre l'enseignant et les parents. Exceptionnellement, les professeurs peuvent demander aux parents d'assister aux cours. Les parents sont invités à se rapprocher des professeurs pour suivre l'évolution des apprentissages de leur enfant.

9 Absences 9.1 Pour des raisons d'organisation, toute absence doit être annoncée au plus tôt au professeur. 9.2 L'absence de l'élève ne donne droit à aucune réduction de l'écolage. 9.3 Les leçons manquées par l'élève ne sont pas automatiquement remplacées sauf en cas de maladie sur justificatif médical. Cette disposition n'est pas valable pour les cours collectifs. 9.4 L'enseignant empêché de donner son cours sera remplacé ou rattrapera lui-même les leçons manquantes.

10 Horaires et retards 10.1 Une fois les horaires fixés avec le professeur, l'élève ne pourra pas moduler ses cours et devra se tenir aux horaires hebdomadaires. Ces horaires sont fixés au début de l'année scolaire avec le professeur. 10.2 Si l'élève se présente au cours avec retard, le professeur n'est pas tenu de remplacer la partie manquée du cours.

11 Remplacement 11.1 Il est possible exceptionnellement qu'un changement de professeur doive se faire en cours d'année scolaire et de manière limitée dans le temps. Le cas échéant, l'Ecole se réserve le droit d'opérer ce type de changement afin de ne pas rompre le rythme des cours. Ceci ne remet pas en question les engagements réciproques de l'Ecole et des élèves. Toutefois, l'Ecole mettra tout en oeuvre pour éviter ce type de désagrément.

12 Discipline 12.1 L'élève doit se présenter au cours muni de son matériel pédagogique, à savoir son classeur de musique. 12.2 Les élèves sont tenus de respecter le matériel mis à leur disposition et de se conformer aux directives du professeur. 12.3 Une tenue vestimentaire et un comportement corrects sont exigés. 12.4 En cas de comportement irrespectueux, l'école se réserve le droit de renvoyer temporairement ou définitivement l'élève.

13 Hygiène 13.1 Les cours étant dispensés sur les instruments de l'Ecole de Harpe (à usage collectif), le lavage des mains est obligatoire avant le cours. 13.2 Les ongles doivent être maintenus courts pour la pratique de la harpe.

14 Instrument 14.1 Les élèves qui suivent un cours d'instrument doivent avoir une harpe à la maison, un lutrin, un tabouret ou une banquette réglable, une clé d'accord et un accordeur chromatique. 14.2 L'accord de l'instrument doit être effectué soit par le professeur sur le lieu des cours, par les parents à domicile, ou par les élèves eux-mêmes à partir de l'âge de 12 ans.

15 Evaluations et Auditions 15.1 L'association Harpes en Coeur, partenaire de l'Ecole de Harpe, organise des manifestations en collaboration avec les professeurs: auditions, stages, concerts... 15.2 L'élève doit être présent du début à la fin de l'audition à laquelle il participe. 15.3 Le professeur se réserve la possibilité d'annuler la participation d'un élève à une audition. 15.4 Le Conservatoire Populaire de Musique de Genève propose aux élèves externes (élèves hors Conservatoire) de passer une évaluation de niveau qui a lieu dans le courant du troisième trimestre de l'année. Tout élève souhaitant se présenter à cet examen doit informer son professeur à la rentrée de façon à préparer le programme demandé par le Conservatoire Populaire de Musique de Genève. Un formulaire sera à remplir et une taxe est exigée par le Conservatoire pour passer l'examen.

16 Accès 16.1 L'Ecole de Harpe est située à Onex (1213), Villa Lebedinsky, 1 chemin Charles Borgeaud (à l'angle de la route du Grand-Lancy). 16.2 Les possibilités de stationnement sont réduites sur place. Les places de parking les plus proches sont: le parking payant de la Mairie, chemin Charles Borgeaud 27, 1213 Onex (accès piéton par le parc donnant sur la route du grand-Lancy) et les places en zone bleue devant l'Ecole Belle-Cour, route du Grand-Lancy 155, 1213 Onex. 16.3 L'Ecole est desservie par les TPG, ligne 43, arrêt Genevrières.

17 Vacances 17.1 Se référer au calendrier des vacances ci-joint.

18 For juridique 18.1 L'élève ou son représentant légal s'engage à respecter le règlement de l'Ecole de Harpe Onex-Genève. 18.2 En cas de contestation, les parties font attribution aux Tribunaux compétents du canton de Genève.